

HAUT-COMMISSARIAT DE LA RÉPUBLIQUE EN POLYNÉSIE FRANÇAISE
PRÉSIDENTE DE LA POLYNÉSIE FRANÇAISE

Cabinet
Bureau de la communication Interministérielle

Papeete, le 9 mars 2017

INFORMATION MEDIAS

Signature des conventions « internats d'excellence » relatives à la réhabilitation de trois sites d'internat, aux Marquises, à Faa'a et à Mahina

M. René BIDAL, Haut-Commissaire de la République et M. Édouard FRITCH, Président de la Polynésie française, ont signé, cet après-midi, des conventions « Internat d'excellence » relatives à la réhabilitation de trois sites d'internat aux Marquises, à Faa'a et à Mahina, au Lycée professionnel Atima de Mahina.

Lors de son déplacement en Polynésie française, et plus particulièrement à l'occasion de son discours à Faa'a le 22 octobre 2016, la Ministre de l'Éducation nationale a annoncé le soutien de l'État au financement de trois projets d'internats, dont deux créations d'internats à Faa'a (242 places) et Atuona aux Marquises (120 places) puis l'extension de l'internat de Mahina qui permettra de créer 42 places supplémentaires, il pourra ainsi accueillir 267 élèves.

Au total, ces trois projets représentent un investissement de **1,3 milliard de FCFP**, dont la moitié, **665 millions de FCFP, financés par l'Etat**.

Conformément aux objectifs fixés dans les conventions, les trois projets seront achevés pour la rentrée 2019 (août).

Ces sommes profitent, en outre, au tissu économique local, car ces trois chantiers génèrent de l'activité et consolident l'emploi.

Au-delà des montants, conséquents, qui seront investis dans ces opérations, il s'agit d'une véritable chance pour la jeunesse polynésienne de progresser, de réussir et de s'épanouir, dans un environnement plus accueillant et bienveillant, adapté à la modernité des équipements désormais attendus. **Ces internats modernes et adaptés contribuent à la lutte contre le décrochage scolaire.**

Pour les élèves qui viennent des archipels éloignés et qui sont séparés très jeunes de leurs parents, ces internats constitueront des lieux de vie propices au développement personnel de chacun.

Mais ces internats seront aussi des lieux de prise en charge des problématiques médicales, sociales et financières des internes.

La multiplication par deux des concours financiers affectés par l'État aux fonds sociaux des établissements permet d'ores et déjà un suivi personnalisé de chacun des internes. Ce choix, qui est celui de la justice sociale, rend possible de mobiliser des ressources pour aider les familles à faire face aux dépenses médicales, vestimentaires et pédagogiques.

En outre, ces internats favoriseront un recrutement géographique plus large, qui accroîtra la mixité culturelle et sociale des établissements. L'enjeu de la mixité est essentiel car, et de nombreuses études l'attestent, il favorise la réussite des élèves les plus en difficulté, sans empêcher celle des autres.

Contact Presse

communication@polynesie-francaise.pref.gouv.fr

www.polynesie-francaise.pref.gouv.fr